

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 octobre 2014

PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES POUR LES ANNÉES 2014 À 2019 - (N° 2245)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 11

présenté par

M. de Courson, M. Jean-Christophe Lagarde et M. Philippe Vigier

ARTICLE 2

Rédiger ainsi la deuxième ligne du tableau de l'alinéa 4 :

«

Solde structurel	-4,4	-4,3	-3,8	-2,8	-1,8	-0,8
------------------	------	------	------	------	------	------

».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans le contexte de crise que nous connaissons actuellement, la notion de solde conjoncturel n'a plus de sens car il n'y a plus de cycle économique.

C'est pourquoi il est proposé d'inscrire dans le tableau le solde structurel sans le distinguer du solde conjoncturel.